



BRUITPARIF



Communiqué de presse

Mardi 3 décembre 2019



Le dispositif novateur de Bruitparif récompensé par un Décibel d'Or



Une « Méduse »

La remise des trophées du concours « Décibel d'Or » s'est déroulée ce lundi 2 décembre 2019. Bruitparif a remporté le prix Décibel d'Or pour son dispositif innovant de mesure du bruit, la « Méduse », qui permet de « voir le bruit ».

Ce lundi 2 décembre, Laurianne Rossi, Députée des Hauts-de-Seine et Présidente du Conseil national du bruit (CNB), a procédé, en présence de Cédric Bourillet, Directeur général de la prévention des risques au Ministère de la Transition écologique et solidaire, à la remise des prix de la 18^{ème} édition du concours Décibel d'Or. Depuis près de trente ans, ce concours récompense les initiatives les plus innovantes dans le domaine de la lutte contre le bruit. À cette occasion, le dispositif « Méduse » de Bruitparif a été récompensé par le prix du Décibel d'Or dans la catégorie « Produits, outils et méthodes ».

« Nous nous félicitons de la reconnaissance par le Conseil national du bruit du sens de l'innovation de Bruitparif, qui est un organisme d'expertise de la région Île-de-France pour lutter contre le bruit », s'est réjoui Didier Gonzales, Président de Bruitparif, Conseiller régional d'Île-de-France et Maire de Villeneuve-le-Roi. « Grâce à la « Méduse » mise au point par les ingénieurs de Bruitparif, il devient possible de « voir le bruit », ce qui constitue une réelle avancée pour identifier la cause des nuisances et aider à les réguler ».

La « Méduse », un dispositif innovant de mesure du bruit

La mesure du bruit dans l'environnement passe habituellement par l'utilisation d'un sonomètre qui permet de déterminer le niveau sonore en décibels. Même si les données collectées permettent déjà de nombreuses analyses, elles ne sont pas toujours suffisantes pour identifier les sources à l'origine des nuisances, notamment dans les situations complexes où plusieurs sources s'entremêlent, comme c'est souvent le cas en zone urbaine. Or, la mise en œuvre de politiques adaptées de lutte contre le bruit et la régulation de la tranquillité publique nécessitent d'objectiver les contributions des différentes sources de bruit en présence et de suivre leurs évolutions au cours du temps.

C'est pour répondre à cette problématique que Bruitparif s'est lancé en 2016, avec le soutien de ses membres, et en premier lieu de la Région Île-de-France, dans le développement d'un nouveau dispositif de mesure et de restitution du bruit, dénommé « Méduse » en raison de la forme de son capteur.

Le dispositif, breveté, se compose d'un appareil communicant (la « Méduse ») et d'une infrastructure serveur (un « cloud privé ») permettant de recueillir les données collectées, de les visualiser et de les analyser au moyen de plusieurs applications *web* orientées vers le grand public ou les experts.

Le capteur détermine à chaque instant le niveau sonore ainsi que la direction de provenance du bruit dominant, ceci en analysant le décalage temporel d'arrivée du son sur les quatre microphones dont il est équipé. En couplant ces informations localisées avec les images à 360° prises par le capteur, le bruit devient une notion immédiatement visible et interprétable, permettant simplement l'identification de l'origine des nuisances.

De multiples applications très prometteuses

Le dispositif « Méduse » peut être utilisé aussi bien pour l'analyse du bruit de sources mobiles (véhicules dont deux-roues motorisés, trains, avions...) que pour les sources fixes (bruits de chantier, activités de loisirs, systèmes de ventilation...).

Près de 70 méduses sont déjà déployées avec succès dans plusieurs contextes opérationnels :

- La régulation des nuisances sonores liées à la vie nocturne dans les quartiers festifs, en collaboration avec la Ville de Paris et Haropa-Ports de Paris (<http://monquartier.bruitparif.fr>) ;
- La gestion et l'information sur le bruit généré par de grands chantiers, notamment les chantiers de construction du Grand Paris Express dans le cadre d'un partenariat avec la Société du Grand Paris (<http://chantiers.sgp.bruitparif.fr>).
- La mesure des niveaux sonores émis par les véhicules à leur passage. Expérimentée depuis l'été 2019 dans un but pédagogique sur cinq premiers sites (communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse, Ville de Villeneuve-le-Roi et Ville de Paris), la technologie pourrait évoluer prochainement en un radar acoustique à visée de contrôle et de sanction des véhicules trop bruyants, comme la loi d'orientation sur les mobilités vient d'en permettre l'expérimentation (cf. article 28 quater B de la loi d'orientations sur les mobilités).

Jean-Philippe Dugoin Clément, Vice-président chargé de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Aménagement à la Région Île-de-France, a salué la grande avancée en matière de lutte contre le bruit permise par l'innovation de Bruitparif. « Je suis fier de la reconnaissance de Bruitparif, de son expertise et de son sens de l'innovation. La « Méduse », a-t-il déclaré, va permettre de doter les acteurs territoriaux d'un outil extrêmement novateur pour objectiver les plaintes et lutter ainsi avec beaucoup plus d'efficacité contre la nuisance la plus fortement ressentie au quotidien par les Franciliens. Bruitparif accompagne le plan de transformation écologique ambitieux voulu par la Présidente de la Région Île-de-France, qui n'oublie pas la lutte contre la pollution sonore ».

Bruitparif (www.bruitparif.fr)

Créée en 2004 à l'initiative de la Région Île-de-France pour répondre aux attentes des Franciliens de disposer de données fiables et indépendantes sur le bruit en Île-de-France, l'association Bruitparif réunit en son sein 94 membres au sein de quatre collèges (collectivités territoriales, services de l'État, activités économiques, associations de défense de l'environnement et de consommateurs). Ce centre d'évaluation technique de l'environnement sonore met en œuvre des moyens avancés pour caractériser les nuisances sonores (réseau de mesure, cartographie, études et enquêtes), accompagner les acteurs publics dans leur politique de lutte contre le bruit, et sensibiliser le grand public et les collectivités à l'importance de la préservation de la qualité de l'environnement sonore.

La Région Île-de-France (www.iledefrance.fr)

Dans le cadre de son plan de mobilisation pour la transformation écologique de l'Île-de-France, la Région a fait de la lutte contre les nuisances sonores une de ses priorités. Premier financeur de Bruitparif à hauteur de 1,2 M d'euros par an, elle travaille à réduire les sources de pollution sonore en soutenant l'innovation : la Région a ainsi mis en place un fonds de 60 M€ consacré à l'innovation dans le cadre de son « Plan anti-bouchons et pour changer la route », adopté en 2017. Parmi les projets aidés figurent les enrobés phoniques qui réduisent par trois le bruit produit par la circulation, selon les mesures de Bruitparif. Plus de 25 km de voies ont bénéficié de ces revêtements, réduisant les nuisances de plus de 50 000 riverains le long de ces axes. La Région s'est également engagée afin de diminuer les pollutions de l'air et sonore en créant une aide aux PME et Artisans pour l'achat de véhicules propres électriques zéro émissions, à bruit de moteur quasi-nul, pour un budget total de 23 M€. Depuis ses débuts, cette aide a déjà permis de remplacer 3000 véhicules, essentiellement des deux roues bruyants, en véhicules électriques.

Contacts presse :

Bruitparif : Fanny Mietlicki (Directrice) / 01 83 65 40 50 / 06 72 42 10 44 - presse@bruitparif.fr

Région Île-de-France : Eléonore Flacelière / 06 64 82 77 04 - servicepresse@iledefrance.fr